

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/032

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Yves ESCAPE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Corinne MCKENZIE, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEOEUF, Nicolas OLIVE, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (Pouvoir à Jean TELASCO), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Blaise FONS), Carine DEVOYON (Pouvoir à Karine CAROLA)

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES.

Secrétaire de séance : Jean TELASCO.

Date de la convocation : 29/02/2024

GRILLE TARIFAIRE – ALSH PÂQUES – SEJOUR PARIS - AVRIL 2024

RAPPORTEUR : Nathalie PIQUE

Messieurs Jean-Paul BILLES, Blaise FONS, Nicolas OLIVE et Madame Laurence BARBERA, potentiellement intéressés par cette affaire, quittent la salle et ne prennent pas part aux débats ni au vote.

Mme Nathalie PIQUE expose à l'assemblée que dans le cadre du devoir de mémoire et du 80^e anniversaire de la libération de Paris, il est organisé, par l'accueil de loisirs, un séjour à Paris la 1^{ère} semaine des vacances de Pâques, du lundi 8 au vendredi 12 avril 2024.

Afin de pouvoir bénéficier du financement PSO (Prestation de Service Ordinaire) et du bonus territoire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des P-O, il est nécessaire de prévoir une tarification modulée en fonction des ressources des familles conformément à la convention d'objectifs et de financements de la CAF -

Mme PIQUE rappelle que cette tarification modulée a déjà été mise en place pour les services péri et extrascolaires de la commune -

Le coût prévisionnel du séjour pour 27 enfants intéressés s'élève à 17 000 € environ (transport SNCF compris).

Il est précisé que pour les familles ayant des difficultés pour financer le séjour de leur enfant, une prise en charge peut être sollicitée auprès du CCAS.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

	0-370	371-520	521-720 €	721-900	901-1150	1151 - 1450	> 1450
Séjour (5 nuits)	100 €	120 €	140 €	175 €	200 €	225 €	250 €
Tranche	1	2	3	4	5	6	7

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** la grille tarifaire proposée pour le séjour à Paris organisé par l'ASH dans le cadre du devoir de mémoire et du 80^e anniversaire de la libération de Paris du 8 au 12 avril 2024.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.